



Déménagement et garde d'enfant.

Par **dunazed**, le **07/07/2009** à **14:15**

Bonjour, séparée depuis plusieurs mois du papa de ma fille, et en attente de la décision du jugement du juge des affaires familiales de Paris, nous avons convenu, son père et moi, que je gardais la petite et qu'il la voyait un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Je suis amenée à déménager (*avec mon nouveau conjoint*) dans le sud est de la France. Nous partons impérativement en août (*pour raison professionnelles*) et n'avons toujours pas reçu le résultat de la décision du juge des affaires familiales.

Comment et à qui dois je déclarer mon déménagement, est ce que le père de ma fille sera tenu de participer aux frais de transports pour que la petite puisse venir le voir comme convenu?

Peut il être en mesure de nous empêcher de déménager ?

Et enfin **est il possible de demander un référé avant même d'avoir reçu la réponse du juge**, pour tenter de modifier les arrangements de garde convenus (pour proposer, par exemple, un week end par mois et 80 % des vacances scolaires, ce qui serait financièrement plus acceptable pour tout le monde et beaucoup plus facile à gérer pour la petite au regard de la distance entre notre nouvelle habitation et celle de son père ,équivalence de distance" Paris-Lyon")

Je tiens à préciser que, mise à part pour la garde, il n'y a aucune entente amiable entre mon ex conjoint et moi même.

Je vous remercie par avance de votre réponse.